

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

RM/JCS

P.V. ECEAT 11 P.V. ECOPC 06 P.V. CMT 03 P.V. AIEFH 06

Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019

Ordre du jour :

Restreindre l'usage des emballages plastiques au Luxembourg (cf. pétition publique n°1107) - Suite à donner au débat public du 6 février 2019

*

Présents:

M. Carlo Back, M. François Benoy, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Sven Clement, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Henri Kox, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Henri Kox, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme

M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Alex Bodry, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Georges Mischo, Mme Lydia

Mutsch, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

M. Gilles Baum, remplaçant M. Eugène Berger

M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant Mme Tess Burton

M. Jean-Marie Halsdorf, remplaçant M. Emile Eicher

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur
M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes
Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Paul Rasqué, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Alain Becker, du Ministère de l'Intérieur

Mme Stéphanie Goergen, de l'Administration de l'environnement

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Aly Kaes

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Économie

*

Présidence: M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du

Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

Restreindre l'usage des emballages plastiques au Luxembourg (cf. pétition publique n°1107) - Suite à donner au débat public du 6 février 2019

Suite à quelques paroles d'introduction de la part de Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire qui rappelle que, suite au débat public du 6 février dernier, il avait été décidé d'organiser la présente réunion jointe en vue de traiter du sujet évoqué par la pétition n°1107, la parole est donnée à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Cette dernière présente la stratégie gouvernementale dans le domaine de la gestion des déchets et la future stratégie « Zero Waste Luxembourg ». Pour les détails exhaustifs de sa présentation, il est renvoyé au document PowerPoint annexé au présent procès-verbal.

À sa suite, Monsieur le Ministre des Classes moyennes et Madame la Ministre de l'Intérieur apportent les compléments d'information suivants :

Monsieur Lex Delles rappelle que la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages requiert que 60% en poids des déchets d'emballages soient recyclés avec l'objectif minimal de recyclage de 22,5% en poids pour les plastiques. Il donne en outre à considérer que le projet « Eco-sacs » lancé en 2004 a permis de réduire considérablement la quantité de sacs à usage unique au profit de sacs réutilisables et que la loi précitée du 21 mars 2017 prévoit encore que le niveau de la consommation annuelle de sacs en plastique légers ne devra pas dépasser 40 unités par personne au 31 décembre 2025 et que, depuis le 31 décembre 2018, plus aucun sac en plastique n'est fourni gratuitement dans les points de vente de marchandises ou de

produits. Monsieur le Ministre indique en outre que des discussions seront menées rapidement avec les différents intervenants concernés et notamment avec les responsables de la grande distribution, afin de mettre en place une approche globale à court, moyen et long terme en matière de réduction des emballages. Sur base de plusieurs exemples concrets, il met en exergue l'importance de calculer l'écobilan de toutes les alternatives proposées.

- Madame Taina Bofferding rappelle que les communes sont des organes très importants en vue de la transposition des objectifs ambitieux qui ont été fixés en matière de réduction de la consommation d'emballages en plastique. Après avoir évoqué l'importance de la sensibilisation auprès de la population, Madame la Ministre mentionne que certaines communes ont déjà pris des initiatives en la matière, notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives ou culturelles, et est d'avis qu'il serait opportun que ces communes puissent faire partager leur expérience dans le but de trouver des solutions durables.

*

Suite aux déclarations des membres du Gouvernement, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Suite à une remarque de Monsieur Marc Goergen qui souligne une contradiction entre les paroles de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et celles de Monsieur le Ministre des Classes moyennes à l'égard des films plastiques entourant certains légumes (ex : concombres), les deux membres du Gouvernement ne voient aucune contraction dans leurs interventions respectives. En effet, si Monsieur Lex Delles a cité des avantages d'entourer un légume d'un film plastique (ex : meilleure protection lors du transport, conservation plus longue), il a uniquement souhaité mettre en exergue le fait que la disparition des films en plastique ne résoudra pas tous les problèmes, car il pourrait, le cas échéant, engendrer une augmentation du gaspillage alimentaire. Partant, la recherche d'alternatives aux emballages en plastique doit être systématiquement assortie de l'établissement d'un écobilan analysant au cas par cas avantages et inconvénients de chaque alternative.
- Suite à une remarque de Madame Stéphanie Empain concernant les manifestations sportives ou culturelles dites « low waste » ou « zero plastic », Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable informe qu'une nouvelle convention sera signée sous peu avec l'OekoZenter Lëtzebuerg à propos de l'organisation de « green events ». Dans la foulée, au cours de cette année, une dizaine de projets seront accompagnés afin qu'ils puissent être catégorisés en « green events ». À partir de cette expérience, une approche plus standardisée sera mise en place. À noter que le label « green event » ne se limite cependant pas à la réduction des déchets mais est attribué à des événements durables dans leur globalité.
- Toujours dans le contexte des manifestations sportives ou culturelles, plusieurs intervenants évoquent une solution permettant aux associations organisatrices de louer une « voiture lave-vaisselle », afin d'éviter l'utilisation de produits à usage unique (gobelets ou assiettes jetables) par la mise à disposition d'une remorque équipée d'un lave-vaisselle industriel et pourvue d'un service de vaisselle complet.
- Dans le cadre des manifestations sportives, Monsieur Charles Margue est d'avis qu'il est souvent difficile de faire adhérer les organisateurs et les participants à des considérations de tri et de recyclage. Afin de pallier à cette problématique, il est d'avis qu'il serait judicieux d'instaurer une approche « top-down » et de rechercher une solution au niveau national (ex : instructions provenant du Ministère des Sports ou des fédérations sportives

nationales). Madame Carole Dieschbourg acquiesce tout en donnant à considérer que des discussions au niveau national sont actuellement en cours afin d'aider les clubs sportifs à mieux s'organiser.

- En faisant référence à la « semaine de l'environnement 2019 » qui s'est tenue début mars et dont le thème traitait justement de la problématique du plastique, Monsieur Georges Engel informe que la commune de Sanem a, à cette occasion, organisé plusieurs manifestations en la matière. Il évoque notamment des discussions entre les communes et les associations sportives du syndicat Pro-Sud où il a été question des meilleures pratiques à adopter lors de manifestations sportives. Il fait dans ce contexte référence aux règlements de certaines fédérations sportives pouvant, le cas échéant, s'avérer problématiques et cite en exemple l'article SR24.6 du règlement de la Fédération Luxembourgeoise de Basketball qui dispose que : « Während des Spiels muss allen Spielern und den Schiedsrichtern vom Platzverein eine Erfrischung (kein Leitungswasser) angeboten werden ». À son avis, cette disposition rendant quasiment inévitable l'emploi de bouteilles en plastique devrait être amendée afin de permettre l'utilisation d'eau potable en bidons et, par conséquent, de réaliser des économies considérables dans la consommation de bouteilles en plastique. Madame Carole Dieschbourg adhère à cette réflexion en précisant en outre que la qualité de l'eau du robinet est irréprochable et que son utilisation doit être promue.
- En se référant à la page 5/25 du document PowerPoint annexé au présent procès-verbal, Monsieur Marc Goergen s'étonne d'apprendre que de nombreuses communes du pays n'utilisent pas encore de bio-poubelles et/ou pratiquent une taxation par volume des poubelles plutôt que par pesage des déchets : il souhaite savoir pour quelles raisons le Ministère de l'Intérieur n'impose pas une solution uniformisée de ramassage des déchets à travers tout le pays. Madame Taina Bofferding l'informe qu'au regard du respect du principe de l'autonomie communale, il n'est en aucun cas envisageable d'obliger les communes à mettre en place un système unique pour le ramassage des déchets, qui peuvent s'organiser comme elles l'entendent. Elle rappelle en outre que chaque commune est différente et qu'une solution uniformisée ne serait de toute facon pas une bonne solution. Elle est d'avis que beaucoup de communes ont déjà réfléchi de manière très responsable à leur obligation de résultat mise en place par la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets. Madame Carole Dieschbourg ajoute qu'au cours des dernières années, les communes ont été supportées dans leurs démarches afin de pouvoir atteindre les taux de recyclage élevés qui sont fixés par ladite loi. D'une manière générale et tout en respectant le principe de l'autonomie communale, des recommandations sont faites aux communes afin que des solutions constructives puissent être instaurées.
- Suite à une question de Madame Stéphanie Empain relative à l'utilisation de contenants personnels réutilisables pour l'emballage de produits frais achetés au supermarché afin d'éviter l'utilisation de plastiques à usage unique, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable informe qu'un groupe de travail a été mis en place ensemble avec le Ministère de la Santé. Le but de ce groupe de travail est de mener une réflexion sur l'éventuelle nécessité d'adapter la législation afin de promouvoir la diminution à la fois de l'utilisation de plastiques à usage unique et du gaspillage alimentaire tout en maintenant, bien entendu, des normes sanitaires très élevées et identiques à celles en vigueur aujourd'hui.
- Alors que Monsieur Jeff Engelen s'indigne contre les pratiques de doubles, voire de triples emballages de certains produits disponibles dans la grande distribution et souhaiterait les voir interdire immédiatement, Madame Stéphanie Empain est d'avis que le problème doit être pris à la source, alors que les supermarchés se bornent souvent à mettre en rayon les produits tels qu'ils leur sont livrés par les distributeurs.

- Suite à une question de Monsieur Franz Fayot, Madame Carole Dieschbourg indique que la stratégie « Zero Waste Luxembourg » sera mise en place encore au cours de cette année. Quant à la directive « Plastiques à usage unique », le projet de loi de transposition sera déposé cet automne à la Chambre des Députés. Madame la Ministre souhaiterait proposer à la Chambre des Députés d'opérer une « surtransposition », à savoir d'aller au-delà du minimum nécessaire prévu par la directive précitée, afin que la future loi soit en ligne avec ce qu'elle a toujours fait valoir lors des négociations au niveau européen. Dans ce contexte, elle fait référence aux mesures à prendre contre les microplastiques, pour lesquelles aucun accord n'a pu être trouvé à l'échelle européenne et rappelle que l'accord de coalition de 2018 prévoit que « des mesures contre les microplastiques qui posent un risque pour l'environnement naturel ainsi que la santé seront également prises et il sera œuvré en faveur d'une interdiction nationale et au niveau européen de produits cosmétiques, d'hygiène et de nettoyage contenant des microbilles de plastique ».
- À la critique de Monsieur Jeff Engelen qui, en se référant à la page 5/25 du document PowerPoint annexé au présent procès-verbal, constate que les statistiques y reprises datent de l'année 2016 et ne sont donc, par définition, plus actualisées, Madame Carole Dieschbourg explique que lesdites statistiques sont issues du Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR) de 2018 et qu'il n'existe à ce jour pas de statistiques plus récentes ayant été officiellement validées; elle se déclare cependant consciente du fait que la situation a depuis sensiblement évolué dans un sens positif.
- Monsieur Dan Biancalana est d'avis qu'il est important d'inclure un volet éducatif à la sensibilisation de la population à l'égard de la réduction des emballages en plastique. Dans ce contexte, il met en avant le rôle prépondérant des communes, qui peuvent aisément intervenir dans les écoles fondamentales et les maisons relais. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable opine en précisant que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse doit être impliqué dans cette sensibilisation.
- Suite à une remarque afférente de Monsieur Jeff Engelen, Madame Carole Dieschbourg informe que des discussions sont actuellement menées afin de mettre en place des systèmes de consignation performants. Dans ce cadre, elle fait référence au projet EcoBox (voir la page 18/25 du document annexé pour de plus amples détails en la matière).
- Suite à une question de Monsieur Gilles Roth relative à l'usine d'incinération du SIDOR à Leudelange et aux modalités de son éventuelle reconstruction après 2028, Madame Carole Dieschbourg donne à considérer que l'incinération de déchets n'est pas la meilleure solution et qu'elle doit être limitée aux seuls déchets qui, à cause de leur qualité, de leur composition ou de leur contamination ne peuvent plus être recyclés en vue de leur réintroduction dans le circuit économique.
- Suite à une question de Monsieur André Bauler, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable informe que, suite au constat que de nombreux films et sacs en plastique sont retrouvés dans les déchets ménagers, Valorlux a élaboré un projet-pilote en 2016 afin de remplacer le sac bleu par un sac de couleur verte et d'élargir la collecte traditionnelle des emballages PMC à celle des films et sachets en plastique. Une seconde phase de ce projet-pilote commencera dans les prochaines semaines et il sera ensuite évalué si les sacs de couleur verte seront distribués à l'échelle nationale. Dans ce contexte, Madame la Ministre s'interroge sur les risques de diminution du taux de recyclage engendrés par une éventuelle diminution de la qualité de la collecte.

*

Quant aux suites concrètes à réserver au débat public du 6 février 2019, les membres des quatre commissions parlementaires s'accordent sur la nécessité d'approfondir le sujet par l'organisation d'un débat d'orientation qui devrait mener à l'adoption d'une motion ou d'une résolution et dont les modalités restent à définir. Pour rappel, une demande du groupe déi gréng d'organiser un débat d'orientation sur la stratégie « zéro déchets » pour le Luxembourg avait d'ores et déjà été formulée en amont du débat public. Sur proposition de Madame Nancy Arendt, la demande sera cependant reformulée afin de mettre l'accent sur la problématique des déchets en plastique.

Luxembourg, le 1er avril 2019

La Secrétaire, Rachel Moris Le Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, François Benoy

Le Président de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace, Franz Fayot

La Présidente de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme, Joëlle Elvinger

Le Président de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Dan Biancalana



Commission jointe du 20 mars 2019



Gestion des ressources - Vision Zero Waste

- LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
- Luxembourg en tant que précurseur dans le domaine de la gestion des déchets, de la protection des ressources et de l'économie circulaire
- Révision de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets sous le signe d'une future stratégie « Zero Waste Luxembourg »
- Introduction de mesures qui nous mèneront vers une meilleure cohérence nationale en matière des déchets tout en responsabilisant davantage les acteurs économiques et les communes dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.
- Redynamisation de la collecte séparée et les centres de recyclage ensemble avec les communes
- Stratégies nationales contre le « littering ».
- Renforcement de l'engagement dans le domaine du gaspillage alimentaire

Gestion des ressources - Vision Zero Waste



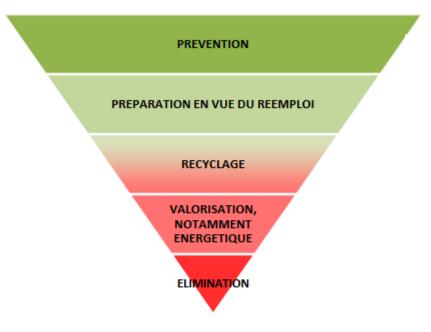
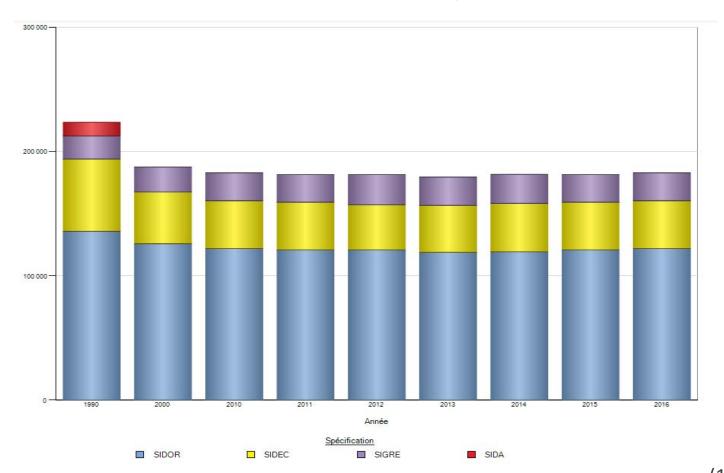


FIGURE 2: HIERARCHIE DES DECHETS





> Evolution déchets résiduels ménagers et assimilés



Population 1991: 384.400 habitants / 35.300 frontaliers (1990)

Population 2016: 576.200 habitants / 177.200 frontaliers



Source: PNGDR (2018) situation en 2016, des nouvelles initiatives sont en cours au niveau communal

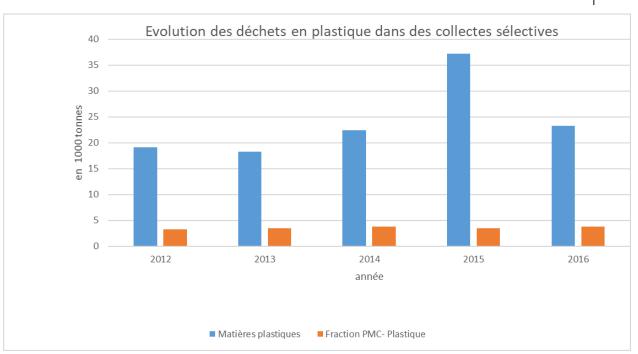


FIGURE 23: REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES TAXES COMMUNALES POUR DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SITUATION 2016)



FIGURE 34: REPARTITION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS (SITUATION FIN 2016)





Quantités de déchets plastiques (2016):

Collectes séparées hors PMC (entreprises,...):23.250 to

Collectes séparées dans le cadre des PMC (Valorlux,..) : 3.900 to

 Déchets plastiques dans les déchets ménagers résiduels: 21.840 to (2014)



- Situation actuelle en matière de gestion des déchets:
 - Déchets plastiques dans les déchets résiduels
 - Analyses des déchets ménagers 2013/14:

Batchent wientang [1887 B.a.]		
$RA_{2009/10}$	RA _{2013/14}	
19,05	21,26	
4,36	3,65	
7,97	3,39	
	5,39	
1,23	1,21	
5,03	4,84	
37,64	39,73	

Datenentwicklung [kg/E.a]

- Augmentation de 5,6% en 4 ans
- Les déchets plastiques représentent 17,8 %-poids et 43,7% vol. des déchets résiduels
- Nouvelle analyse en 2019



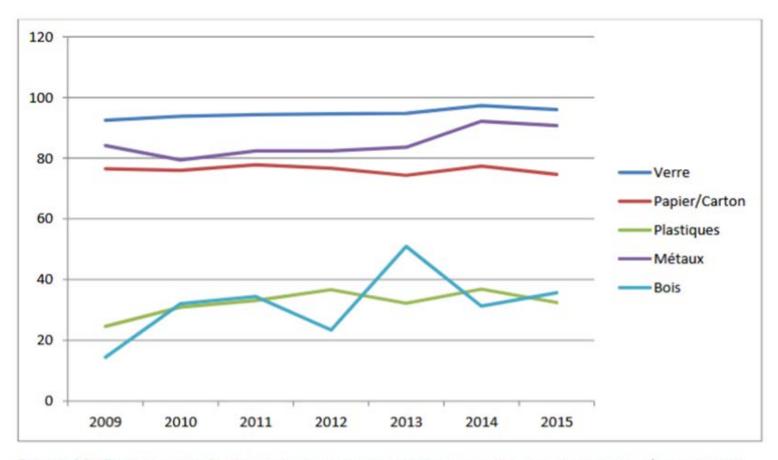


FIGURE 39: EVOLUTION EN % DES TAUX DE RECYCLAGE DES DIFFERENTS TYPES DE DECHETS D'EMBALLAGES (2009-2015)



- > La collecte séparée:
 - Le Luxembourg a toujours poursuivi une approche qualité Objectif: Recyclage de qualité élevée
 - Filières de recyclage dans les pays limitrophes



Destination des déchets plastiques d'origine luxembourgeoise:

Allemagne	9.241 to
Belgique	5.815 to
France	5.231 to
Pays-Bas	4.187 to
République Tchèque	335 to
Luxembourg	135 to
Autriche	20 to

➤ Le Luxembourg n'a pas été touché par l'interdiction chinoise sur l'importation des déchets plastiques



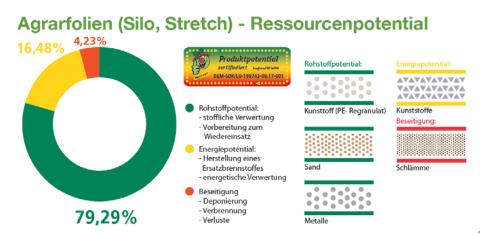
- Déchets plastiques de l'agriculture:
 - Collecte nationale
 - Quantités collectées: 1.108 to (2018)
 - Destinataire: AFA Nord (DE Hohenwestedt)
 - Production de régranulat



vorher Agrarfolie

nachher Regranulat







Bouteilles PET:

- Collecte Valorlux PMC / centres de recyclage
- Quantités collectées: 3.509 to (2018)
- Destinataires:

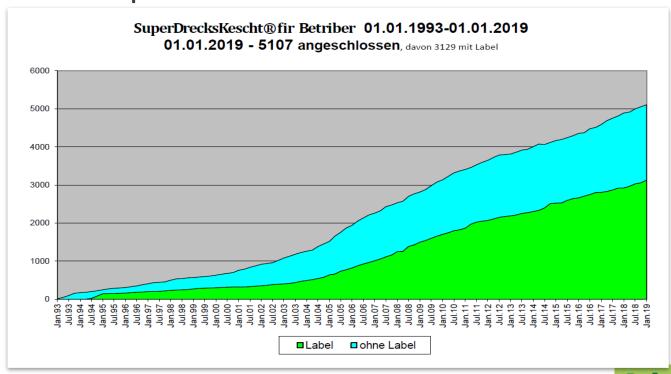
Plastipak Packaging France (Ste Marie la Blanche, F)	1669,42 to
Wellman France Recycling (Verdun, F)	1061,53 to
Umweltdienste Kedenburg (Beckum, D)	678,96 to
Sorepla (Neufchâteau, F)	82,68 to
SRH Kunststoffe (Plauen, D)	16,5 to

- Production de régranulat
- Reprise d'une partie par Plastipak (Bascharage) pour la production de nouvelles préformes





SuperDrecksKëscht fir Betriber





L'octroi du label de qualité SDK est lié e.a. à la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention



Donner une visibilité aux ressources:

Collecte dans les résidences









- Donner une visibilité aux ressources:
 - Collecte dans les centres de recyclage:
 - Développer les centres de recyclage vers des centres de ressources (p.ex. Hesperange,...)





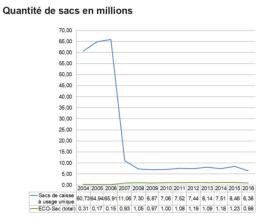
- Donner une visibilité aux ressources:
 - Collecte dans les supermarchés:
 - Faciliter l'accès aux installations de gestion de ressources







- Prévention de la consommation de matières plastiques:
 - Collaboration entre:
 - Administration de l'environnement
 - Confédération Luxembourgeoise du Commerce
 - VALORLUX
 - Projet Eco-Sac







- Prévention de 500.000.000 sacs plastiques
 (Données concernent les commerces participants au projet)
- Sachet à usages multiples pour fruits et légumes (Projet en préparation)



- Prévention de la consommation de matières plastiques:
 - Projet EcoBox
 - Récipient consigné à usage multiple pour la restauration
 - Surplus d'aliments (Doggy bag)
 - Take-aways
 - Participation:
 - 69 restaurants
 - Lycées, exploitants de cantines
 - Food Truck Festivals
 - 20.000 récipients
 - Reprise des récipients inutilisables par le producteur et régranulation
- Suites prévues du projet:
 - EcoBox pour:
 - le commerce
 - autres produits







- Prévention de la consommation de matières plastiques:
 - Projet IMS « Zéro Single use plastics »
 - Objectif:
 - Éliminer les plastiques à usage unique dans les entreprises participantes d'ici fin 2020



- Public cibles:
 - 124 entreprises privées et publiques membres d'IMS Luxembourg
- Mise en œuvre:
 - Recherche d'alternatives
 - Ateliers d'échange d'expérience
 - Communication aux entreprises
- Comité de pilotage:
 - IMS, MECDD, AEV, SDK, Valorlux



- Prévention de la consommation de matières plastiques:
 - Green Event et Green Meeting
 - Objectif:
 - Réduire la quantité des déchets et éliminer les plastiques à usage unique lors de manifestations
 - Public cibles:
 - associations
 - secteur communal
 - organisateurs d'événements professionnels
 - Mise en œuvre:
 - Recherche et mise en œuvre d'alternatives
 - Communication des meilleures pratiques
 - Comité de pilotage:
 - MECDD, MECO (Tourisme), Oekocenter, AEV, SDK,





- ➤ Autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles:
 - Intégration de bonnes pratiques à adopter lors de la planification et du déroulement d'une manifestation en zone verte :
 - Engagement à ne pas utiliser de matériaux en plastiques à usage unique (de type ruban de signalisation blanc-rouge)
- Intégration de la thématique de l'Economie circulaire dans le Pacte Climat
 - Renforcer le lien entre les actions communales contre le changement climatique avec celles en matière de gestion des ressources.
 - Disposer d'une approche unique pour promouvoir des activités au niveau communal.



- Plan national de gestion des déchets et des ressources
 Transition vers une économie circulaire (2018) Principes de la gestion des déchets
 - La hiérarchie des déchets
 - Information en matière de gestion des déchets
 - Principe d'autosuffisance et de proximité
 - Principe de qualité
 - Principe du pollueur-payeur
 - Principe de la responsabilité élargie du producteur



Initiatives futures:

Niveau pratique:

- Proposition d'alternatives réelles aux Plastique à usage unique
- Déploiement d'informations appropriées
- Renforcement des collectes séparées
- Renforcement du principe pollueur payeur
- Mise en commun de producteurs et d'utilisateurs de déchets plastiques
- Collaboration avec les entreprises pour mettre à disposition des alternatives
- Œuvrer pour développer des approches nationales communes pour certains domaines de gestion des déchets / ressources
- Application de l'outil « Ressource potential »

-



Initiatives futures:

- Niveau formel:
 - Transposition directives paquets économie circulaire
 - » Promotion du réemploi et la réparation
 - » Augmentation des taux de recyclage
 - » Application d'incitants économiques (p.ex. système de consigne, ...)
 - Transposition de la directive « Plastiques à usage unique » (PUU)
 - » Réduction de la mise sur la marché
 - » Interdiction de certains produits
 - » Mise en place de systèmes REP
 - **>>**
 - Formalisation de la stratégie « Zero waste Luxembourg » avec une participation du public



Merci pour votre attention

